



HAL
open science

Licence SHS

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence SHS. 2014, Université de La Réunion. hceres-02037176

HAL Id: hceres-02037176

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037176v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences humaines et sociales

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : la Réunion

Établissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences humaines et sociales

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150008756

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de la Réunion.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La Licence *Sciences humaines et sociales* vise à offrir une formation généraliste en sciences de l'éducation débouchant à la fois sur les métiers de l'enseignement et les métiers de l'éducation et la formation (travail social, formation des adultes, etc.), mais également vers une poursuite d'études en master. Cette mention, proposée aussi bien en formation initiale que continue, comporte un seul parcours *Sciences de l'éducation* avec une spécialisation progressive dans le champ de l'enseignement ou de la formation, à travers le choix de deux options. La licence *Sciences humaines et sociales* est constituée uniquement d'une troisième année (c'est une particularité des études en sciences de l'éducation) et s'adresse aux étudiants titulaires d'un Bac+2 et aux professionnels de l'éducation au sens large.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Sciences humaines et sociales* apparaît assez cohérente dans son offre de formation, bien que classique dans ses enseignements. Si la spécificité des études en sciences de l'éducation ne permet pas d'apprécier le respect des principes d'orientation et de spécialisation progressive d'une licence LMD (L1 généraliste, L2 consolidation, L3 spécialisation), le choix optionnel proposé au deuxième semestre constitue un aspect positif de la formation. Cependant, la structuration actuelle de la mention révèle un véritable cloisonnement de la formation :

absence d'enseignements mutualisés et transversaux, aucun lien avec les autres départements de l'UFR. Les objectifs sont trop vagues et les compétences visées sont insuffisamment décrites au regard des débouchés professionnels de la licence. Tel qu'il est présenté, le projet pédagogique reste flou dans son ensemble.

Cette mention affiche un taux de réussite satisfaisant (environ 85 %), mais le dossier ne permet pas de comprendre comment est organisée l'aide à la réussite au sein de cette formation. L'équipe pédagogique ne donne aucune information concernant l'organisation d'une aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle alors que le public accueilli est très diversifié (étudiants BTS ou L2, stagiaires de la formation continue...).

Le parcours *Sciences de l'éducation* de la licence *Sciences Humaines et Sociales* favorise plutôt la poursuite d'études en master. Cependant, les données relatives au devenir des étudiants sont incomplètes. Il manque des informations concernant la nature des emplois occupés et le domaine des études poursuivies. L'ouverture sur le monde professionnel reste faible au regard des contenus pédagogiques qui sont proposés, de la durée du stage (deux semaines), au demeurant, facultatif, ou encore de l'absence d'intervenants extérieurs à l'université au sein de la formation. Au fond, cette licence ne propose pas de mesures d'accompagnement pour la construction du projet professionnel des étudiants.

Le dispositif de pilotage n'est pas clairement explicité et apparaît même défaillant. Le rôle de l'équipe pédagogique, qui comprend exclusivement des enseignants-chercheurs qualifiés en sciences de l'éducation, n'est pas précisé. Des actions sont envisagées pour renforcer l'attractivité (suppression du *numerus clausus*, révision du calendrier des candidatures) et le volume horaire de la formation, mais ces propositions sont très insuffisantes au regard des points faibles qui ressortent de l'analyse de ce dossier. De manière générale, l'équipe pédagogique ne semble pas utiliser les données à sa disposition (caractéristiques de la population étudiante, résultats de l'évaluation de la formation, recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation) pour nourrir sa réflexion pédagogique et ajuster son programme de formation.

- Point fort :
 - La formation correspond à un besoin réel de qualification dans le domaine de l'éducation et la formation.

- Points faibles :
 - Les débouchés de la licence (poursuite des études ou insertion professionnelle) ne sont pas identifiés.
 - Le programme de formation ne favorise pas l'insertion professionnelle des étudiants.
 - Le pilotage de la mention est défaillant.
 - La formation est très cloisonnée (pas d'articulation avec les autres départements de l'Université, absence d'enseignements mutualisés et transversaux, manque d'ouverture internationale, aucun partenariat n'est mentionné avec les acteurs socio-économiques).
 - Il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite des étudiants.
 - L'autoévaluation ne fait pas ressortir les véritables défis auxquels doit faire face l'équipe pédagogique (attractivité, ouverture internationale, rapprochement avec le monde socio-économique, professionnalisation des étudiants).
 - Les données chiffrées sont souvent incomplètes.
 - Le dossier est mal renseigné. Il manque des informations concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants, le suivi et le devenir des étudiants, les objectifs de la formation, le positionnement de la licence dans son environnement socio-économique et académique.

- Recommandations pour l'établissement :

La reformulation de l'intitulé de la mention, qui reprend actuellement celui du domaine de la licence, contribuerait sans doute à une meilleure visibilité de la formation. L'attractivité de la licence de *Sciences de l'éducation*, qui semble constituer une priorité de l'équipe pédagogique, pourrait également passer par d'autres pistes que celle de la suppression du *numerus clausus* proposée dans le dossier. Il serait, par exemple, judicieux de décrire les objectifs pédagogiques en termes de compétences : la maquette pourrait non seulement être déclinée sous la forme d'unité d'enseignement (UE) et de crédits européens (ECTS), mais décrire aussi, pour chacun des enseignements, les différentes compétences attendues, qu'elles soient transversales ou non. Les responsables pédagogiques pourraient aussi améliorer la visibilité de la formation à travers la mutualisation d'enseignements avec d'autres départements de sciences humaines et sociales de l'établissement, ou encore par le développement d'une véritable politique d'accompagnement des étudiants (enseignements de mise à niveau, aménagement pour les étudiants de formation continue ou présentant des contraintes particulières, aide à l'orientation).

Il serait souhaitable d'ouvrir la formation en faisant intervenir des professionnels extérieurs à l'université, en développant des partenariats avec les acteurs socio-économiques de la région mais aussi avec d'autres composantes

de l'Université de La Réunion (Ecole supérieure du Professorat et de l'Éducation, Faculté de lettres, etc.), ou encore d'autres établissements de la région. La mobilité internationale des étudiants (Erasmus, CREPUQ, etc.) pourrait également être encouragée. Cette ouverture pourrait favoriser à la fois la visibilité de la formation et l'insertion professionnelle des étudiants. Sur ce point, l'équipe pédagogique devrait introduire des modules professionnalisants dans le programme des enseignements et repenser l'organisation des stages au regard des objectifs de la mention.

Il paraît nécessaire de mettre en place une politique d'évaluation des enseignements par les étudiants et une autoévaluation, qui constituent deux outils sur lesquels l'équipe pédagogique pourrait s'appuyer afin de faire évoluer la formation. La mise en place d'un conseil de perfectionnement, s'il n'existe pas, paraît indispensable pour assurer un pilotage efficace de la mention. Un meilleur suivi des étudiants pourrait également être assuré avec l'aide des services centraux de l'Université à travers la collecte de données centralisées permettant d'obtenir des informations précises sur la poursuite d'études, le devenir professionnel des sortants diplômés ou non diplômés..

Il conviendrait, à l'avenir, de prendre en considération les recommandations formulées par l'AERES. A cinq années d'écart, des experts différents, issus de comités distincts, formulent les mêmes appréciations dont il semble n'être tenu aucun compte.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE MENTION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (L3)**

Les 8 points faibles mentionnés par les évaluateurs :

1- Les débouchés de la Licence :

- Poursuite des études

Préparation du Master MEEF à l'ESPE : Professeur des écoles, CPE

- Insertion professionnelle

Les connaissances et compétences acquises permettent aux étudiants qui abandonnent les études à l'issue de cette licence de prétendre à une insertion dans des champs professionnels aussi divers que le travail social, l'encadrement éducatif et la formation des adultes, notamment en prévention et lutte contre l'illettrisme (La Réunion compte 116 000 personnes en situation d'illettrisme).

2- Le programme de formation ne favorise pas l'insertion professionnelle :

Nous intégrons à notre projet les remarques de l'AERES qui préconisent d'une part une ouverture de la formation à des professionnels (IEN, Formateurs de l'IRTS, Chambre de métiers, CCI, CEMEA, ...) et d'autre part la mise en œuvre de stages au sein d'organismes d'animation socio-éducative, culturelle et sportive, de structures d'accompagnement pédagogique et de formation des adultes (les établissements scolaires, les organismes de formation d'adultes, AREV, AREP, les centres d'accompagnement et de soutien scolaire, les CASE à lire etc.)

Une collaboration plus étroite avec les municipalités est également envisagée afin de compléter notre intervention de l'apport des agents communaux informés des besoins de qualification engendrés par la réforme des rythmes scolaires qui engendre la nécessité de qualifier les intervenants du hors temps pédagogique.

Nous pensons également au domaine de la gérontologie où les besoins de qualification existent et pourraient intéresser nos étudiants d'où notre intention de compléter nos enseignements d'interventions ponctuelles de représentants de l'ARS, de maison de retraite et de l'EMAP (Ecole des Métiers de l'Accompagnement de la Personne).

3- Le pilotage de la formation est défaillant :

Nous ne comprenons pas ce que peut signifier un tel jugement de valeur sauf à l'interpréter comme une absence d'informations relatives aux modalités de gestion et de coordination mises en œuvre pour piloter, non pas une filière comportant plusieurs diplômes (d'où notre omission), mais une seule et unique année de licence qui mobilise 5 enseignants chercheurs qui, pour combler leurs obligations de service, doivent recourir à des heures d'enseignement dans d'autres composantes de l'Université.

Pour dire un mot du pilotage, nous nous réunissons régulièrement à l'initiative du directeur du département afin de décider de manière collégiale de la composition des instances indispensables au bon fonctionnement du diplôme (commission de sélection et de VAP, jury d'examen, délibérations, désignation des responsables de convention, etc.). Le directeur de département assure plus particulièrement le relais entre l'équipe et l'administration et la responsable de la Licence, relais entre l'équipe et les étudiants.

4- La formation est très cloisonnée :

La réponse réside dans la particularité de cette licence qui ne fonctionnait jusqu'à présent qu'en L3. Mais nous avons entendu les remarques formulées et notre intention est de proposer une mutualisation qui nous permettent de proposer un enseignement transversal dès la L1 aux autres départements et en retour d'associer les collègues des autres filières à nos enseignements en L3. Cette procédure a le mérite de neutraliser les coûts induits par nos interventions dès la L1. Nous poursuivrons par ailleurs l'accueil des étudiants ERASMUS qui sont un certain nombre à fréquenter nos UE depuis toujours et nous n'insisterons pas sur le reproche à propos de l'absence de partenariat puisque les ouvertures mentionnées dans le paragraphe 2 concernant l'intervention de socioprofessionnels apportent des réponses précises de même que la convention de partenariat qui existe depuis l'année dernière avec l'IRTS de La Réunion.

5- Il n'existe pas de dispositif d'aide aux étudiants :

Dans une année de licence dont l'accès est soumis à sélection en raison d'un *numerus clausus*, nous n'avons pas senti, et personne ne s'en est plaint jusqu'à ce jour, la nécessité d'augmenter les charges de l'établissement confronté, personne ne peut l'ignorer, à de sérieuses difficultés financières, en mettant en place un dispositif d'aide à la réussite. Deux éléments plaident pour son inutilité :

- les DPP que nous mettons en place par obligation, pour préparer les candidats à la deuxième session, qui ne fonctionnent pratiquement jamais faute de public ;
- le taux de réussite observé qui, tout en révélant la forte motivation des étudiants, ferait considérer comme un luxe inopportun tout projet d'aide.

Cependant, si le *numerus clausus* venait à être levé il n'est pas exclu que nous puissions, dans le cadre du pilotage évoqué précédemment, étudier les modalités d'un accompagnement à la réussite de ceux qui montreraient des signes de faiblesse dès les premiers contrôles continus. Cette disposition serait bien évidemment adoptée en fonction de la marge de manœuvre que nous autoriserait le potentiel d'encadrement pédagogique disponible.

6- L'autoévaluation :

Les éléments de réponses apportés aux critiques évoquées dans les précédentes rubriques sont suffisamment précis pour permettre la sélection d'un certain nombre d'indicateurs susceptibles d'étayer une autoévaluation pertinente.

L'attractivité par exemple peut être évaluée à l'importance des candidatures à l'entrée dans le diplôme, le nombre d'étudiants étrangers, le nombre et la nature des interventions assurées par des socioprofessionnels et enfin l'insertion professionnelle des candidats à la vie active après la licence au travers d'un suivi en collaboration avec les services centraux de l'université qui ont vocation à s'en préoccuper.

7- les données chiffrées sont incomplètes :

Nous avons exposé nos difficultés à contacter les étudiants sortis du système en raison de coordonnées souvent erronées ou désactivés notamment en ce qui concerne l'insertion professionnelle de ceux qui n'intègrent pas le master (une petite minorité, il faut le noter).

La parade consisterait à actualiser les données personnelles des étudiants à la fin du second semestre pour s'assurer de la possibilité de les contacter ultérieurement.

En revanche, les chiffres relatifs aux conditions d'accès depuis la validation des acquis jusqu'au nombre de présents aux examens ainsi que les effectifs accueillis en mineure de L2 (indicateur d'attractivité s'il en était besoin) ont été fournis avec précision dans les tableaux 1et 2 intégrés au bilan 2010-2014.

Tableau 1 : évolution des effectifs et des résultats de la licence SHS de 2010 à 2013

Année	Candidatures¹	Recrutement²	Inscrits	Présents aux examens	Taux de réussite
2010-11	71	1 à 71	48	48	81,25 %
2011-12	62	1 à 62	45	45	84,44 %
2012-13	132	1 à 92	58	57	85,23 %
2013-14	145	1 à 112	71	67	86%

¹ Nombre de candidatures enregistrées

² Indique le rang du dernier candidat retenu sur la liste complémentaire au-delà du *numerus clausus* de 60 inscrits

Tableau 2 : Evolution du nombre d'étudiants de L2 inscrits à la mineure de Sciences de l'Education de 2010 à 2014

Année	Semestre 1	Semestre 2	Total
2010-2011	40	51	91
2011-2012	51	75	126
2012-2013	57	88	145
2013-2014	67	88	155

8- L'évaluation des enseignements et positionnement de la licence dans son environnement :

En ce qui concerne tout d'abord l'évaluation des enseignements, l'imprimé « Evaluation – Bilan » joint en annexe est remis aux étudiants à l'issue de chaque UE. Les appréciations font l'objet d'une synthèse rédigée par chaque enseignant responsable d'UE et est soumise à discussion dans le cadre d'une réunion qui rassemble tous les étudiants et les intervenants de la licence à la fin de chaque semestre.

De la discussion émanent des mesures correctives et adaptatives aussi bien sur le plan pédagogique que sur celui de l'organisation et de la programmation temporelle du diplôme.

Pour ce qui est ensuite de son positionnement, cette licence est une pièce maîtresse de l'offre de formation de la FLSH dans un contexte de forte demande de qualification dans le champ socioéducatif et culturel.

Cette affirmation trouve, en plus des chiffres relatifs à l'évolution du nombre d'étudiants de L2 inscrits dans la mineure consacrée à la discipline exposé supra, un autre indice dans l'appréciation globale de la pertinence du contenu de cet enseignement exprimés par les étudiants de L3 au regard de leur projet à partir d'une échelle de satisfaction allant de 1 à 5 (5 étant le degré de satisfaction le plus élevé). Sur 50 réponses qui nous ont été retournées 41 se concentrent sur les notes 4 et 5 et 9 sur la note 3.

Il apparaît incontestable que les enseignements de Sciences de l'éducation, qu'ils soient dispensés en L2 ou en licence, apportent une réponse adaptée à une réelle attente locale et régionale. Il s'agira pour rendre encore plus accessible et efficace cette licence d'intégrer à la nouvelle maquette une refonte des modalités d'accès pour mieux les conformer aux dispositions légales et dans le même temps d'adapter son contenu à l'évolution de la carte des formations en tenant compte notamment de la création de l'ESPE, de l'émergence de nouveaux métiers dans le social et la formation d'adultes.

Il devient également urgent de rationaliser et de rendre plus cohérente l'utilisation des ressources affectées à une discipline et à une composante en créant les conditions qui garantissent aux enseignants de la 70^{ème} section la possibilité d'effectuer prioritairement les obligations de service qui ont motivé leur recrutement.

Saint-Denis le 3 juin 2014

Pr Michel Latchoumanin

Le Président

Pr Mohamed ROCHDI

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. ROCHDI', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION' around the perimeter and a central emblem depicting a globe. A small star is visible at the bottom of the seal's border.